



pension alimentaire pour un enfant majeur pacsé

Par **laura67000**, le **24/05/2012 à 23:35**

Bonjour à tous,

Je suis actuellement étudiante et donc sans revenus. J'ai 22 ans. Mes parents sont divorcés depuis quelques années et mon père verse une pension alimentaire pour mon frère et moi à ma mère. Comme je n'habite plus chez elle, elle me reverse une partie de cette pension et paye certaines de mes dépenses avec le reste. Seulement voilà, j'aimerais me pacser avec mon compagnon et je me demande si mon père devra toujours verser une pension alimentaire pour moi... J'arrive à vivre avec ce que me donne ma mère, mes allocations logement et ma bourse mais sans cette pension alimentaire j'ai peur de ne plus réussir à joindre les deux bouts. Mon compagnon est salarié mais son revenu seul ne nous permettra pas de vivre correctement.

Merci pour vos réponses.

Laura